

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-04-16-14 | EHPAD Michel-Grandpierre - Désignation des représentants de la Ville
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

La convention de partenariat signée entre la Mutuelle du bien vieillir, gestionnaire de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD) Michel-Grandpierre et la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray prévoit la participation de trois élus à la commission administrative de gestion, la vice-présidence est assurée par le maire.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°33 du 21 octobre 2010 autorisant la signature de la convention de partenariat entre la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et la Mutuelle du bien vieillir,

Considérant :

- Qu'il convient de désigner trois représentants titulaires et trois représentants suppléants de la ville à la commission administrative de gestion de l'EHPAD Michel Grandpierre,

Décide :

- De désigner pour représenter la ville à la commission administrative de gestion de l'EHPAD Michel-Grandpierre :
 - Titulaires :
 - Nicole Auvray
 - Agathe Petit
 - Didier Quint
 - Suppléantes :
 - Marie-Pierre Rodriguez
 - Anne-Emilie Ravache

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc142976-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026